



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2025

DELIBERATION 2025.28 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	03 AVRIL 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	10 AVRIL 2025
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	5	Secrétaire de séance	Virginie VIDORETTA - Conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M Philippe GIRARD
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M Serge FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme Karyn LARGOUET
BEAUCHENE Natacha CM		X		M Caroline GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM			X	
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		M Gilles BOUEY
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2025.28

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations N°2023.44 en date du 12 septembre 2023 de mise en place de la nomenclature M57 et N°2023-59 en date du 16 novembre 2023 de mise en place d'un règlement budgétaire et financier au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2025,

Vu la présentation effectuée lors de la commission ressources du 3 avril 2025,

Vu le projet de budget primitif 2025 et la note de présentation ci-annexés,

Il est proposé au Conseil municipal :

- 1) de se prononcer sur l'approbation du budget primitif 2025 s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN €	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN €
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	6 067 889,00€	5 764 873,19€
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 303 015,81€
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 067 889,00€	6 067 889,00€

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN €	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris compte 1068)	3 006 385,59€	1 944 962,43€
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 386 964,41€	274 037,57€
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif) 2 174 349,47€
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 393 350,00€	4 393 350,00€
TOTAL DU BUDGET	10 461 239,00€	10 461 239,00€

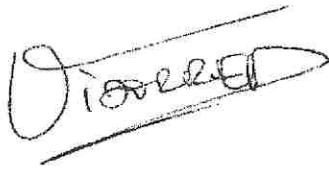
- 2) à confirmer l'autorisation donnée à Monsieur le Maire, conformément à l'article 6 de la délibération N°2023-44 en date du 12 septembre 2023 de mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et en informera le Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, 22 Pour, 0 contre, 5 Abstentions (Frédéric Malville, Sophie Carrère, André Veyssière, Aline Fontaine, Marc Boisseau)

- 1) **APPROUVE** le budget primitif 2025 tel que présenté,
- 2) **CONFIRME** l'autorisation donnée à Monsieur le Maire, conformément à l'article 6 de la délibération N°2023-44 en date du 12 septembre 2023 de mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et en informera le Conseil Municipal.

Publiée le

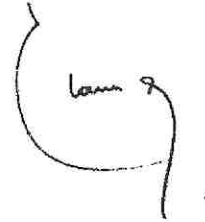
Le Secrétaire de séance



Virginie VIDORRETA

Fait à Izon, le 10 Avril 2025

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.